

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 462

**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -  
Enseignement supérieur

Dossier : 191100

**Direction en charge :** Education et Petite Enfance

**Objet :** Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 - Renouvellement - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

**Compte rendu affiché le :** 10/12/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

**Absents-Excusés :**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

**Absents :**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

**Politique :** *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 462

**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Dossier : 191100

**Direction en charge :** Education et Petite Enfance

**Objet :** Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 - Renouvellement - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Ville de Saint-Étienne a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saint-Étienne, un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2015. Il est arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée le 19 juillet 2018 constitue le cadre contractuel entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Elle précise les orientations et les moyens budgétaires des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) pour la période 2018-2022.

Il en découle que les Contrats Enfance-Jeunesse vont désormais évoluer de façon différenciée entre les volets Petite Enfance et Enfance-Jeunesse.

Ainsi, si les développements de service en faveur de la Petite Enfance seront soutenus dans le cadre d'un nouveau CEJ (offre d'accueil collectif, Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)), le volet jeunesse sera financé à l'identique du CEJ 2015-2018. Les éventuelles actions nouvelles dans ce domaine ne peuvent plus être prises en compte dans le nouveau CEJ.

□ **Motivation et Opportunité :**

Afin de permettre l'élaboration d'un nouveau CEJ pour la période 2019-2022, les opérations suivantes ont été effectuées :

- recensement des actions qui ont débuté ou se sont développées dans le cadre du CEJ 2015-2018 : des budgets et activités prévisionnels ont fait l'objet d'un partenariat entre le gestionnaire et la Ville de Saint-Etienne ;

- recensement des actions qui ont débuté ou se sont développées dans le cadre d'un CEJ antérieur à celui de 2015-2018 soit lesdites actions n'ont pas été reconduites car ne répondant plus aux objectifs de la nouvelle COG, soit elles ont été reconduites en l'état ;

- recensement des actions nouvelles débutant ou se développant sur l'année 2019. Dans ce cadre, la Ville de Saint-Etienne a créé 7 nouvelles places en Accueil Collectif (4 berceaux supplémentaires au sein de la Crèche La Rivière (Centre Social La Rivière) et 3 berceaux supplémentaires au sein de la crèche LutinLune (Centre Social La Vivaraize)) et un nouveau LAEP itinérant « Ribambulles » géré par le Centre Social de Solaure sur les territoires de Solaure, du Soleil et du Crêt de Roch ;

- un diagnostic-bilan des actions éducatives issues du Projet Educatif Local 2015-2020 a été conduit.

□ **Contenu :**

Il convient aujourd'hui d'approuver ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse, en pièce jointe de la présente délibération, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022. Ce contrat d'objectifs et de co-financement avec la CAF de la Loire est un outil indispensable au maintien et au développement de la politique de la Ville de Saint-Etienne en faveur de la jeunesse de 0 à 18 ans.

Le montant prévisionnel de la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) 2019 est de 1 989 728 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Recettes 2019 :  
1.989.694,70 €

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement

Ville

Département

Région

Etat

Europe

Autres

<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						Recette CAF : 1.989.694,70 €
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

**□ Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ledit CEJ dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> Exercice 2019, Chapitre 74 - Article 7478
<b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b>
	<b>Samy KEFI-JEROME</b>